



Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite

En moyenne, les personnes ayant liquidé leur retraite en 2013 ont un niveau de vie plus bas en 2016, trois ans après leur départ à la retraite, que celui qu'elles avaient en 2010, trois ans avant leur départ : - 6,9 % pour les femmes et - 9,1 % pour les hommes. C'est le cas pour six nouveaux retraités sur dix.

Les situations des nouveaux retraités sont diverses. Le niveau de vie moyen des personnes appartenant aux 10 % les plus modestes en 2010 augmente de 69 % entre 2010 et 2016, tandis que celui des 10 % les plus aisées baisse de 27 %. La liquidation des droits à la retraite conduit en particulier à augmenter le niveau de vie moyen des personnes qui ont connu des situations difficiles en fin de carrière sur le marché du travail.

Trois ans avant le départ à la retraite, 10 % des nouveaux retraités de 2013 sont pauvres. Ils ne sont plus que 7 % dans cette situation trois ans après leur départ, mais ce sont souvent les mêmes personnes qui sont pauvres avant et après le départ à la retraite.

Hicham Abbas (division Enquêtes et études démographiques, Insee)

En France, 758 000 personnes ont liquidé pour la première fois un droit direct de retraite en 2013 [Drees, 2019]. Cette étude porte plus spécifiquement sur les **nouveaux retraités** de 60 ans ou plus, c'est-à-dire les personnes qui déclarent pour la première fois une pension de retraite à l'administration fiscale en 2013 et résident en France (*sources*). Ils avaient en moyenne 62 ans et 9 mois pour les femmes et 61 ans et 8 mois pour les hommes.

En 2013, l'année de leur départ, les nouveaux retraités avaient en moyenne un **niveau de vie** annuel de 29 300 euros (27 800 euros pour les femmes, 31 200 euros pour les hommes). Entre 2010, trois ans avant leur départ à la retraite, et 2016, trois ans après leur départ, leur niveau de vie moyen a baissé de 7,9 % (*figure 1*). La baisse est plus forte pour les hommes (9,1 %) que pour les femmes (6,9 %) (*encadré 1*).

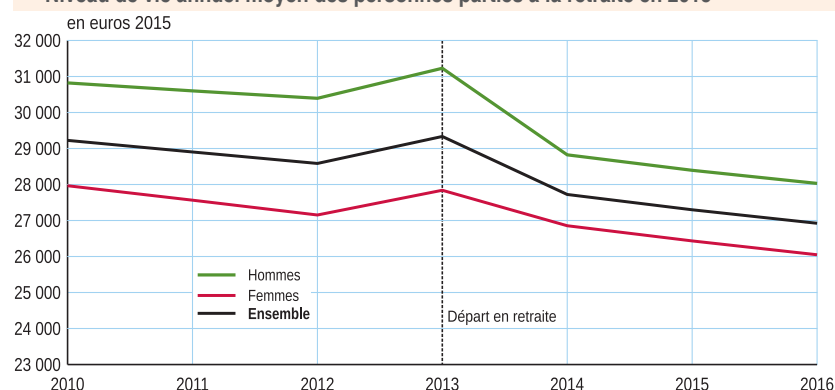
Au cours des deux années qui précèdent le départ à la retraite, le niveau de vie moyen des nouveaux retraités de 2013 baisse de manière continue (*figure 2*). Il augmente l'année du départ à la retraite puis baisse, de manière importante

l'année qui suit, et plus modérément les deux années suivantes.

Dans la majorité des cas, le passage à la retraite se traduit par une baisse de niveau de vie : en 2016, trois ans après leur départ à la retraite, 56 % des personnes parties à la retraite en 2013 ont un niveau de vie inférieur à celui qu'elles avaient en 2010. Entre 2010 et 2016, le niveau de vie baisse de plus de 10 % pour 42 % des nouveaux retraités.

À l'inverse, la hausse dépasse 10 % pour 32 % des nouveaux retraités. Elle concerne surtout des personnes qui disposaient initialement des ressources les plus limitées. Le niveau de vie dépend des revenus propres des nouveaux retraités, des autres ressources de leur ménage et de sa composition. Entre 2010 et 2016, la variation du niveau de vie des nouveaux retraités de 2013 est principalement liée à celle de leurs propres revenus.

1 Niveau de vie annuel moyen des personnes parties à la retraite en 2013



Champ : France, personnes de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

En moyenne, les revenus du travail baissent en fin de carrière

En moyenne, les revenus du travail des nouveaux retraités de 2013 baissent de 4 % par an entre 2010 et 2012 (figure 3). En effet, les seniors sont de moins en moins présents sur le marché du travail à mesure que leur âge augmente. Ainsi, trois ans avant leur départ à la retraite, 72 % des nouveaux retraités de 2013 ont perçu des revenus du travail, contre 67 % l'année qui précède leur départ.

Au cours de cette même période, les personnes sont un peu plus souvent au chômage : 11 % perçoivent des allocations chômage d'un montant supérieur à 500 euros par mois trois ans avant le départ à la retraite, contre 14 % l'année qui précède ce départ. Ainsi, les allocations chômage perçues augmentent entre 2010 et 2012 (+ 12 % par an pour les femmes, + 17 % par an pour les hommes). Cependant, cette hausse ne compense pas la baisse des revenus du travail en fin de carrière. En effet, le montant moyen des allocations chômage est nettement plus faible que celui des revenus du travail.

Les pensions de retraite sont en moyenne inférieures aux revenus d'activité perçus trois ans avant le départ à la retraite

En 2014, première année de perception complète des pensions, la pension moyenne déclarée à l'administration fiscale est de 1 470 euros par mois (1 120 euros pour les femmes, 1 910 euros pour les hommes). Elle représente en moyenne 86 % des revenus du travail perçus en 2010, trois ans avant le départ à la retraite, avec une différence marquée selon le genre : 96 % pour les femmes et 76 % pour les hommes. Cette différence reflète le fait que les hommes sont plus souvent présents sur le marché du travail que les femmes dans les années qui précèdent le départ à la retraite et donc qu'elles avaient moins de revenus du travail. 84 % des hommes perçoivent en effet des revenus d'activité trois ans avant

leur départ à la retraite, contre 63 % des femmes. Les écarts entre hommes et femmes sont beaucoup plus faibles parmi les personnes dont les revenus du travail dépassaient 500 euros par mois chacune des trois années précédant le départ à la retraite. Les pensions perçues en 2014 représentent alors en moyenne 66 % des revenus du travail perçus en 2010, avec peu d'écart entre hommes et femmes.

Trois ans après leur départ, 15 % des retraités cumulent pension et revenus du travail

Après une hausse temporaire l'année du départ à la retraite (encadré 2), le niveau de vie moyen des nouveaux retraités repart à la baisse entre 2014 et 2016. En effet, leurs revenus issus des pensions de retraite évoluent peu tandis que leurs revenus du

2 Taux d'évolution annuelle du niveau de vie moyen des personnes parties à la retraite en 2013

	2011-2012	2013	2014	2015-2016
Femmes	- 1,5	2,5	- 3,5	- 1,5
Hommes	- 0,7	2,7	- 7,7	- 1,4

Champ : France, personnes de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

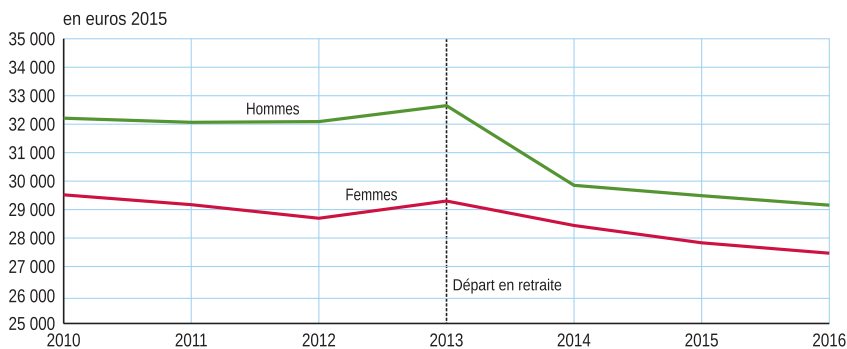
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

Encadré 1 Une baisse de niveau de vie plus forte pour les hommes que pour les femmes

La très grande majorité (70 %) des nouveaux retraités de 2013 sont mariés. Les autres sont le plus souvent (six cas sur dix) seuls dans leur logement, sans enfant ni conjoint.

La situation des couples mariés permet de comprendre pourquoi la baisse de niveau de vie des hommes est plus importante que celle des femmes (figure). En effet, dans les couples, c'est le plus souvent l'homme qui part le premier à la retraite. Or, les hommes perçoivent en moyenne des revenus du travail supérieurs à ceux des femmes en fin de carrière. Au moment où les hommes mariés partent à la retraite, le couple perd donc son revenu principal, d'où une baisse importante du niveau de vie du ménage alors que, lorsque les femmes mariées partent à la retraite, leur conjoint est déjà le plus souvent à la retraite et la perte du revenu principal du ménage a déjà été amortie dans les années qui ont précédé le départ à la retraite des femmes. Par exemple, 34 % des hommes mariés qui ont liquidé leur retraite en 2013 ont une conjointe qui perçoit des revenus du travail supérieurs à 1 000 euros par mois la même année, alors que seules 18 % des femmes mariées parties à la retraite en 2013 ont un conjoint qui perçoit des revenus du travail supérieur à ce seuil.

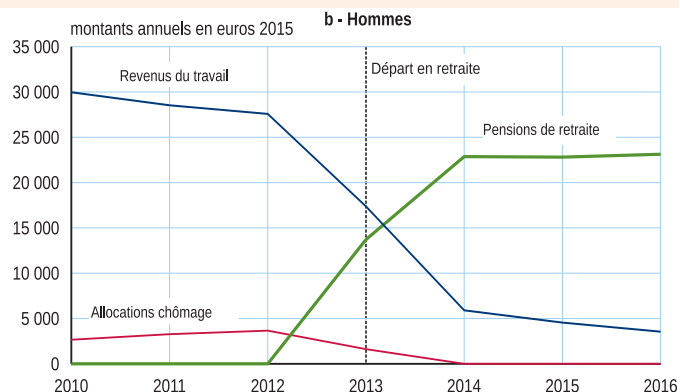
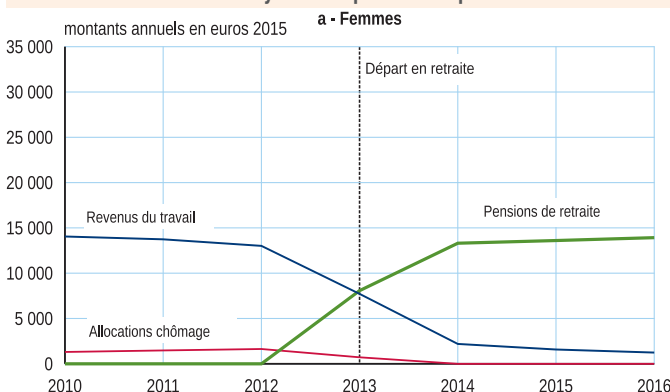
Niveau de vie annuel moyen des personnes mariées parties à la retraite en 2013



Champ : France, personnes mariées de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

3 Revenus individuels moyens des personnes parties à la retraite en 2013



Champ : France, personnes de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

travail continuent de baisser. À mesure que l'on s'éloigne de l'année de départ, le nombre de retraités cumulant emploi et retraite diminue. Un an après le départ à la retraite, 30 % des nouveaux retraités perçoivent des revenus du travail, mais seulement 15 % trois ans après leur départ. Ces revenus sont souvent faibles. La proportion des nouveaux retraités percevant des revenus du travail supérieurs à 500 euros par mois est, en effet, nettement moins élevée (12 % un an après le départ à la retraite et 7 % trois ans après).

Le niveau de vie des retraités qui cumulent leur pension de retraite avec des revenus du travail supérieurs à 500 euros par mois trois ans après leur départ augmente entre 2010 et 2016 (+ 7,6 % pour les femmes, + 4,3 % pour les hommes), alors qu'il baisse pour ceux qui travaillent peu ou pas (- 7,9 % pour les femmes, - 11,4 % pour les hommes). Ainsi, en 2016, trois ans après leur départ à la retraite, le niveau de vie moyen atteint 39 420 euros pour les femmes et 49 180 euros pour les hommes qui cumulent des revenus du travail au-delà de 500 euros par mois, contre 25 340 euros pour les femmes et 25 720 euros pour les hommes travaillant peu ou pas.

Cumuler un emploi (quelles que soient les ressources qu'il procure) et une retraite est plus fréquent parmi les plus diplômés. Trois ans après leur départ, 22 % des retraités diplômés de l'enseignement supérieur cumulent un revenu du travail et une pension de retraite contre 11 % des retraités qui n'ont pas de diplôme.

Le niveau de vie des plus modestes augmente avec le passage à la retraite

Entre 2010 et 2016, l'évolution du niveau de vie des nouveaux retraités de 2013 est très différente selon leur niveau de vie de départ en 2010 (figure 4). Ainsi, le niveau de vie moyen des personnes appartenant aux 10 % les plus modestes trois ans avant leur départ à la retraite (premier décile de niveau de vie) augmente de 69 % entre 2010 et 2016. En 2010, leurs revenus d'activité annuels s'élevaient en moyenne à 3 500 euros et leurs allocations chômage à 1 700 euros, tandis qu'ils percevaient en moyenne une pension de retraite annuelle de 10 000 euros en 2016. Faible en 2010 (8 800 euros en moyenne), leur niveau de vie annuel augmente donc fortement.

Le niveau de vie des personnes appartenant aux 10 % les plus aisées (dernier décile) baisse de 27 %. En 2010, leurs revenus d'activité annuels s'élevaient en moyenne à 61 700 euros et leurs allocations chômage à 1 700 euros, tandis qu'ils percevaient en moyenne des pensions de retraite de 33 250 euros en 2016. Ces différences reflètent ainsi des situations contrastées sur le marché du travail. Travailler les années

qui précèdent le départ à la retraite est en effet moins fréquent pour les personnes du premier décile de niveau de vie en 2010 que pour les personnes les plus aisées, ce qui explique leur niveau de vie faible en 2010. Seules 37 % d'entre elles percevaient des

revenus du travail en 2010 contre 85 % des individus du dernier décile.

L'écart de niveau de vie entre les 10 % des personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes se réduit après le départ à la retraite. Le niveau de vie moyen des 10 % des

Encadré 2

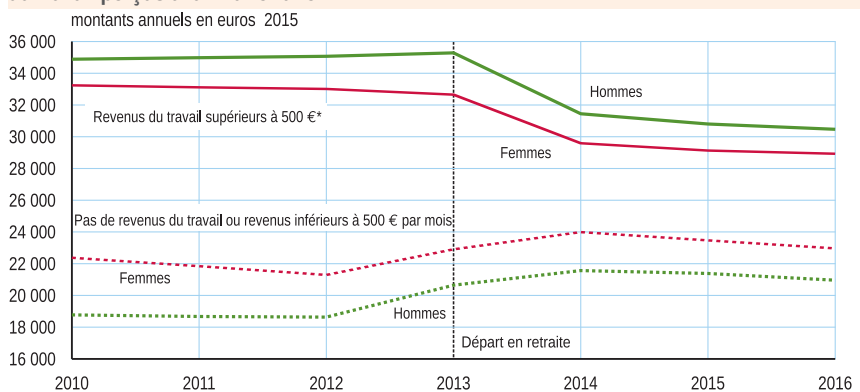
En moyenne, le niveau de vie augmente temporairement l'année du départ à la retraite

Le niveau de vie moyen des nouveaux retraités de 2013 augmente entre 2012 et 2013 (+ 2,5 % pour les femmes et + 2,7 % pour les hommes) alors qu'il baisse dans les années qui précèdent le départ à la retraite et dans les années qui le suivent.

L'évolution très spécifique l'année du départ à la retraite est liée au changement dans la composition des revenus cette année-là, année de transition entre les revenus d'activité et les pensions de retraite, qui peut se traduire par une hausse de niveau de vie par exemple pour les personnes ayant de faibles ressources en fin de carrière, et à des dispositions financières particulières au moment du départ à la retraite. Certains retraités, justifiant d'une ancienneté d'au moins dix ans dans leur entreprise, peuvent notamment percevoir une indemnité de retraite, qui s'ajoute aux revenus individuels perçus cette année-là (revenus du travail pour la partie de l'année passée en activité et pension de retraite après le départ).

En 2013, lors du passage à la retraite, la hausse du niveau de vie moyen est ainsi forte pour ceux qui percevaient de faibles revenus en fin de carrière (moins de l'équivalent de 500 euros par mois sur l'année) ou n'avaient pas de revenu du travail (+ 7,6 % pour les femmes, + 10,8 % pour les hommes ; figure). Le niveau de vie évolue peu en revanche l'année du départ à la retraite pour ceux qui percevaient des revenus du travail supérieurs à 500 euros par mois.

Niveau de vie moyen des personnes parties à la retraite en 2013 selon les revenus du travail perçus avant la retraite



* Revenus du travail supérieurs à 500 euros par mois en 2010, 2011 et 2012.

Champ : France, personnes de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

4

Niveau de vie moyen en 2010 et en 2016 des personnes parties à la retraite en 2013 et part des personnes en emploi, par décile de niveau de vie en 2010

Tranche de niveau de vie en 2010	Niveau de vie moyen (montants annuels en euros 2015)			Part des personnes ayant un revenu du travail (en %)		Part des personnes ayant un revenu du travail supérieur à 500 € par mois (en %)	
	2010	2016	Évolution (en %)	2010	2016	2010	2016
< à D1	8 767	14 806	68,9	37	10	22	3
D1 à D2	14 020	16 861	20,3	49	10	36	3
D2 à D3	17 158	18 965	10,5	62	14	52	5
D3 à D4	19 937	20 892	4,8	70	13	61	5
D4 à D5	22 665	22 321	- 1,5	79	15	73	6
D5 à D6	25 755	24 484	- 4,9	83	15	79	7
D6 à D7	29 420	27 085	- 7,9	86	15	82	7
D7 à D8	34 490	30 611	- 11,2	87	16	84	7
D8 à D9	42 611	36 332	- 14,7	87	19	84	10
> à D9	77 748	56 994	- 26,7	85	25	82	19
Ensemble	29 226	26 923	- 7,9	72	15	65	7

Lecture : en 2010, les nouveaux retraités de 2013 appartenant au premier décile de niveau de vie en 2010 disposaient d'un niveau de vie annuel moyen de 8 767 euros. En 2016, ces mêmes individus disposaient en moyenne d'un niveau de vie annuel de 14 806 euros, et 10 % percevaient un revenu du travail cette année-là.

Champ : France, personnes de 60 ans ou plus parties à la retraite en 2013 et dont le revenu déclaré est positif ou nul tout au long de la période. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, échantillon démographique permanent 2017.

personnes les plus aisées, qui était 8,9 fois plus élevé que celui des 10 % des personnes les plus modestes trois ans avant le départ à la retraite, ne l'est plus que de 3,8 fois trois ans après le départ à la retraite.

De même, le niveau de vie moyen diminue davantage pour les plus diplômés. Il baisse de 11 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur entre les trois années qui précèdent le départ à la retraite et les trois années qui le suivent, alors que celui des non diplômés baisse de 3 %.

Les nouveaux retraités sont moins touchés par la pauvreté que l'ensemble de la population

Trois ans avant leur départ à la retraite, 10 % des nouveaux retraités de 2013 ont un niveau de vie inférieur **au seuil de pauvreté**. Ils sont 7 % dans cette situation trois ans après leur départ, alors que le taux de pauvreté est de 14 % au niveau national en 2016 [Blasco, Guillaneuf, 2019]. Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont pauvres avant et après le départ à la retraite : parmi les personnes pauvres en 2010 parties à la retraite en 2013, 63 % sont toujours pauvres trois ans après leur départ. Peu de personnes basculent dans la pauvreté après la retraite : 3 % des nouveaux retraités de 2013 dont le niveau de vie était supérieur au seuil de pauvreté en 2010 sont pauvres en 2016.

En moyenne, les personnes qui ont liquidé leur retraite en 2013 ont un niveau de vie plus bas en 2016 qu'en 2010. Pour autant, le niveau de vie de l'ensemble des retraités (nouveaux ou non) reste en moyenne proche de celui de l'ensemble des actifs [Blasco, Guillaneuf, 2019] même si, compte tenu notamment de l'augmentation des salaires avec l'ancienneté, il est inférieur après 65 ans à celui des personnes d'âge actif ayant entre 50 et 64 ans [Insee, 2018]. ■

Sources

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus représentant environ 4 % de la population française. Il combine notamment des données fiscales, des données des recensements de la population et du panel « tous salariés ». Les données fiscales permettent d'étudier les évolutions entre 2010 et 2016 des niveaux de vie des personnes parties à la retraite en 2013.

Le champ de l'étude est restreint aux personnes âgées de 60 ans ou plus, qui déclarent à l'administration fiscale pour la première fois des pensions de retraite perçues en 2013. Ces personnes peuvent continuer à percevoir des revenus d'activité après la liquidation de leur retraite, mais pas d'allocations chômage. L'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), qui est une prestation sociale non imposable, n'entre donc pas dans les pensions déclarées à l'administration fiscale. La déclaration fiscale des revenus 2013 ne permet pas de distinguer les pensions de retraite de droits directs et de droits dérivés, ou encore les pensions de retraites et les pensions d'invalidité. C'est pourquoi, les personnes âgées de moins de 60 ans, qui déclarent pour la première fois en 2013 une pension, retraite ou rente ne sont pas retenues. De ce fait, les personnes qui liquident leur retraite de droit direct avant 60 ans sont exclues. Il s'agit notamment des personnes relevant des catégories actives de la fonction publique ou de celles qui ont bénéficié de départs anticipés, par exemple dans le cadre de carrières longues.

Le diplôme est issu du recensement de la population.

Définitions

Les **nouveaux retraités** de 2013 sont les personnes résidant en France, âgées de 60 ans ou plus, qui ne déclarent à l'administration fiscale aucun revenu lié à une pension de retraite en 2012 et qui, l'année suivante, déclarent pour la première fois ce type de revenus. Compte tenu de la source utilisée, les départs avant 60 ans ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Le **niveau de vie** est défini comme le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible est constitué des revenus individuels déclarés, des revenus non individualisés (pensions alimentaires perçues ou versées par exemple) et des prestations sociales, desquels sont déduits l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation. Les **unités de consommation** du ménage sont calculées selon l'échelle dite de « l'OCDE modifiée » qui attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité aux enfants de moins de 14 ans. Le nombre d'UC est ici cal-

culé à partir des informations sur les personnes déclarant des revenus et sur les personnes fiscalement rattachées à ces déclarations. Le niveau de vie est le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Il est exprimé en euros 2015.

Les **revenus individuels** correspondent aux **revenus d'activité** (salaires perçus, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles), aux allocations chômage et aux pensions de retraite. Ce sont ici les revenus nets imposables déclarés aux impôts. Les pensions alimentaires, qui visent à compenser partiellement les dépenses pour les enfants, ne font pas partie des revenus individuels (mais sont prises en compte dans le niveau de vie). Ces revenus sont exprimés en euros 2015.

Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les **déciles** (D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le **seuil de pauvreté** est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. Les personnes pauvres sont celles dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Pour en savoir plus

- Blasco J., Guillaneuf J., « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première* n° 1772, septembre 2019.
- Conseil d'orientation des retraites, « *Évolutions et perspectives des retraites en France* », Rapport annuel du COR, juin 2019.
- « *Les retraités et les retraites* », Panoramas de la Drees, édition 2019.
- Chartier F., « Fin 2016, trois retraités sur quatre perçoivent une pension brute inférieure à 2 067 euros par mois », *Études et Résultats* n° 1119, Drees, juillet 2019.
- Conseil d'orientation des retraites, « *Transitions emploi-retraite et niveau de vie* », séance plénière du 21 novembre 2018.
- Fiche « Niveau de vie et pauvreté selon l'âge », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Musiedlak Y., Senghor H., « Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel », *Études et Résultats* n° 1021, Drees, septembre 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs : A. Dugué,
P. Glénat, C. Tchobanian
Maquette : B. Rols et RPV
Code Sage : IP201792
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

